

# Dossier de presse

// Service Presse

Tél. 02 40 99 67 06

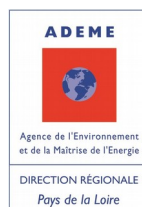
presse@nantesmetropole.fr

CONFÉRENCE DE PRESSE

## Nantes Métropole – ADEME : un partenariat efficace et une nouvelle étape pour concrétiser la Transition Énergétique du territoire.

SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES  
RENOUVELABLES THERMIQUES PAR JOHANNA ROLLAND, Maire de Nantes,  
Présidente de Nantes Métropole  
ET ARNAUD LEROY, Président de L'ADEME

**Nantes, Ilot Bottière Lippmann - mercredi 6 mars 2019**



## **COMMUNIQUÉ DE SYNTHÈSE**

Signature du contrat COTER entre l'ADEME et Nantes Métropole, une nouvelle étape pour concrétiser la Transition Énergétique du territoire.

p.3

## **LE COTER**

**UN CONTRAT TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES  
RENOUVELABLES THERMIQUES**

p.5

**PANORAMA DES ACTIONS ILLUSTRANT LE PARTENARIAT  
NANTES MÉTROPOLE / ADEME**

p.7

# Communique de synthèse

Nantes, le 6 mars 2019

## Signature du contrat COTER entre l'ADEME et Nantes Métropole, une nouvelle étape pour concrétiser la Transition Énergétique du territoire.

Nantes Métropole et l'ADEME collaborent étroitement depuis déjà de nombreuses années. Renforcé en 2010 avec des ambitions communes dans la lutte contre le changement climatique, Nantes Métropole et l'ADEME poursuivent leur partenariat sur la Transition Énergétique, depuis 2016 et jusqu'en 2020, avec la signature de contrats aux objectifs forts : le CODEC pour les déchets et l'économie circulaire, le COTEC pour l'énergie et le climat et à partir de ce mercredi 6 mars le COTER pour les énergies renouvelables thermiques, signé par Johanna Rolland et Arnaud Leroy.

Le COTER, contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques, formalise un travail commun, renforce les échanges et plus généralement accompagne et valorise toute action s'inscrivant dans le domaine de la production ou la récupération d'énergie thermique.

Lors du Grand Débat transition énergétique 2016-2017, Nantes Métropole a pu bénéficier de l'expertise et du soutien de l'ADEME, notamment pour réaliser des outils pédagogiques et faire comprendre les enjeux de cette transition au plus grand nombre. L'adoption de la feuille de route partagée « Transition Énergétique » il y a un peu plus d'un an se traduit aujourd'hui par des partenariats témoignant de la mise en œuvre très opérationnelle de cette feuille de route. Il en est ainsi du COTER avec l'ADEME qui contribue notamment à ses engagements 11 (mobiliser l'ensemble des filières renouvelables) et 12 (100 % des toits utiles) visant à faciliter l'émergence sur le territoire de projet publics, privés et citoyens sur les énergies renouvelables.

Le COTER est une opportunité de contribuer à l'avancement de la feuille de route « Énergies Renouvelables » en déployant un effort sur l'accompagnement des petits projets thermiques jusque là peu aidés. Le porteur de projet pouvant être public ou privé, Nantes Métropole envoie ainsi un message de soutien à l'ensemble des initiatives des entreprises et communes du territoire.

### Des projets innovants soutenus financièrement et techniquement

Pour mener à bien les projets innovants que Nantes Métropole souhaite développer, l'ADEME apporte son soutien financier et/ou un accompagnement technique et d'expertise essentiel. Toutes ces actions répondent à l'ambition de la Transition Énergétique, à savoir :

- renforcer l'efficacité énergétique du territoire, en maîtrisant ainsi l'énergie et développement des énergies renouvelables ;
- lutter et faire en sorte de s'adapter au changement climatique ;
- développer un urbanisme et des déplacements durables ;
- promouvoir et développer l'économie circulaire ;
- gérer les déchets ;
- sensibiliser les entreprises sur les enjeux énergétiques et les impacts environnementaux ;
- développer une alimentation durable ;
- développer une mobilisation citoyenne.

Un comité de pilotage se réunit chaque fin d'année pour suivre l'avancement technique et financier des projets.

## Deux contrats d'objectifs en parallèle du partenariat

<b>Le CODEC</b>	<b>Le COTEC</b>
Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire <i>Du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018</i>	Contrat d'Objectifs Territoire Énergie Climat 2016-2019 <i>Du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2019</i>

### La poursuite de développement des réseaux de chaleur

L'ADEME continue par ailleurs de soutenir financièrement d'autres actions hors de ces contrats d'objectifs. Elle poursuit un soutien et accompagnement aux réseaux de chaleur de la métropole. En effet, 30,3M€ de subventions ont déjà été perçues pour l'ensemble des réseaux de chaleur du territoire permettant ainsi à plus de 30 000 logements de bénéficier de chaleur renouvelable à tarifs maîtrisés au 6 mars 2019 sur le territoire de la Métropole (dont 2/3 de logements sociaux). Objectif d'ici 2020 : 50 % des logements sociaux de Nantes Métropole seront raccordés par les réseaux de chaleur.

### La signature du COTER au sein de l'îlot Bottière Lippmann

Les logements du quartier de la Bottière ont fait l'objet d'un raccordement massif sur le réseau de chaleur en 2015 : 2000 logements raccordés sur Centre Loire lors de l'extension du réseau, dont l'opération Lippmann de Nantes Métropole Habitat :

- réhabilitation de 75 logements sociaux existants
- construction neuve de 30 logements
- construction d'une crèche de 30 places

Les 75 logements sociaux existants sont déjà raccordés à un réseau de chaleur pour le chauffage seul (Centre Loire). Les 30 logements neufs sont raccordés au réseau de chaleur pour le chauffage + eau chaude sanitaire (Centre Loire).

# Le COTER

## Un Contrat Territorial de développement des Énergies Renouvelables thermiques

### Qu'est-ce que le COTER ?

Le COTER est un contrat signé entre l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie) et un territoire, pour soutenir le développement des Énergies renouvelables thermiques (biomasse ; géothermie ; solaire thermique...). C'est un message de soutien fort à des projets qui n'auraient pas pu bénéficier seuls du soutien de l'ADEME. Il s'agit de communes, de petites entreprises, cette aide concerne des petits projets publics et privés. Il s'agit d'un montant financier d'1 million d'euros maximum sur 3 ans.

Ce contrat vise à appuyer les porteurs de projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables et de permettre à tous ces projets, y compris les plus petits, de bénéficier de subventions publiques grâce aux Fonds chaleur géré par l'ADEME depuis 2009. L'objectif, faciliter et encourager les initiatives locales pour répondre à des objectifs nationaux aux horizons 2020 et 2030 :

- 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en 2020 ;
- 32 % en 2030.

Nantes Métropole s'engage ainsi à regrouper sur son territoire un ensemble de « petits » projets (minimum 10) permettant d'atteindre les seuils minimum d'éligibilité du Fonds Chaleur par filière (bois énergie, solaire thermique, géothermie, chaleur fatale), et ainsi poursuivre ses engagements en matière d'énergies renouvelables (feuille de route Transition énergétique)

### Comment fonctionne ce contrat ?

L'objectif de ce contrat est d'accroître le nombre d'installations et de production par filière de chaleur renouvelable. Il concerne donc toute opération de production de chaleur renouvelable et de réseau de distribution associé (ex : réseaux de chaleur, pour couvrir les besoins en eau chaude, de chauffage ou de process industriel).

Tous les maîtres d'ouvrage (hors sphère domestique) : entreprises des secteurs agricole, industriel et tertiaire privé, collectivités et gestionnaires d'habitat collectif sont concernés.

Le cadre et les dispositions du contrat sont définis dans un accord-cadre de partenariat signé entre l'ADEME et Nantes Métropole :

→ **Accord Cadre de partenariat 2019-2022** « Développement des énergies thermiques renouvelables sur le territoire de l'agglomération nantaise »

### Quels sont les engagements, côté Nantes Métropole ?

Nantes Métropole, en tant qu'opérateur territorial, s'engage

- à développer un programme d'actions encourageant ces énergies renouvelables de production et de récupération de chaleur ;
- sur la durée de 3 ans ;
- sur la qualité de conception et de réalisation des installations et sur leur performance, dans un souci de reproductibilité.

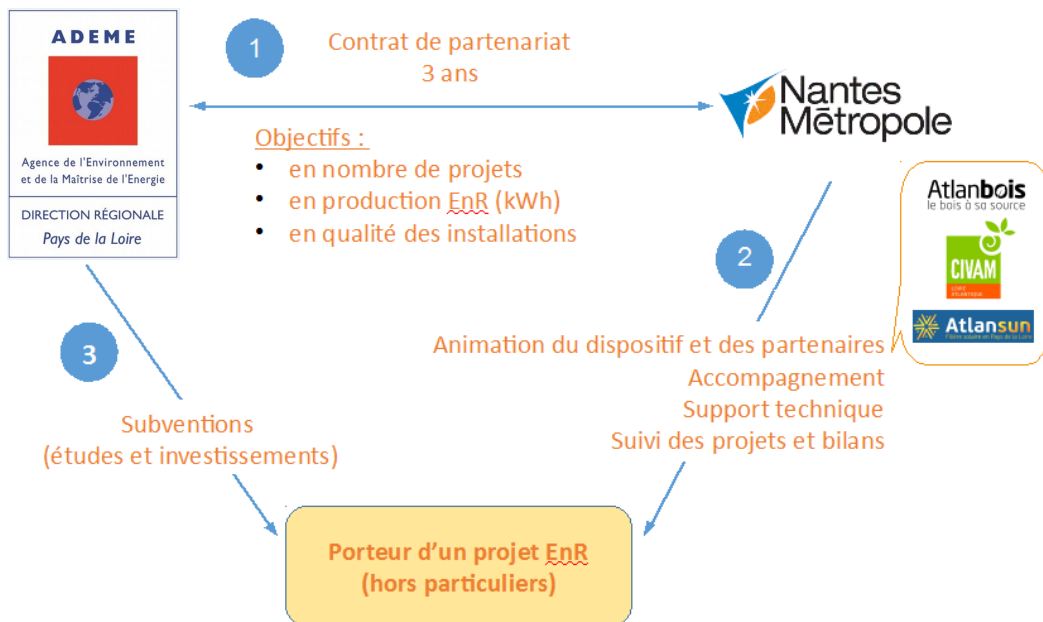
Pour atteindre les objectifs du contrat et pour faire émerger des nouveaux projets, Nantes Métropole devra :

- mettre en place des actions d'animation (sensibilisation, mobilisation des acteurs, communication) ;
- instaurer une démarche partenariale avec les structures Atlanbois, Atlansun et CIVAM Défis qui apporteront leurs soutiens techniques aux projets à travers leurs expertises ;
- participer à l'accompagnement des porteurs de projets ;
- assurer le suivi et l'évaluation du contrat.

## Et ceux de l'ADEME ?

L'ADEME s'engage à verser en direct à chaque porteur de projet une subvention équivalente au financement du Fonds Chaleur. Cette subvention peut atteindre 70 % pour une étude de faisabilité et jusque 50 % de l'investissement.

## Le COTER, c'est quoi ?



## 18 projets à suivre sur le territoire de Nantes Métropole

Nantes Métropole se donne pour objectif de lancer **18 projets** permettant de produire **573 tep\*** d'énergies renouvelables, soit environ 1 000 logements T3 chauffés par an (sur la base d'une consommation de 7 MWh/an et par logement), dans les filières détaillées ci-dessous :

- Bois – 9 projets – Chaufferies bois alimentant un équipement public, une entreprise ou des logements ;
- Solaire – 1 projet - Panneaux solaires thermiques (eau chaude) permettant le chauffage d'un équipement public, d'une entreprise ou de logements;
- Géothermie – 3 projets - Forages sous-terrains permettant de capter la chaleur disponible à faible ou moyenne profondeur pour assurer le chauffage via un échangeur ou une pompe à chaleur;
- Récupération – 5 projets - Process industriel nécessitant ou produisant de la chaleur qu'il est possible de récupérer pour l'utiliser sur place en chauffage ou en l'injectant dans un réseau de chaleur proche.

Parmi les projets ciblés, **13 d'entre eux sont portés par des communes** de la métropole et **5 autres par des bailleurs, entreprises, promoteurs ou université**

Le COTER est une opportunité de contribuer à l'avancement de la feuille de route « Énergies Renouvelables » en déployant un effort sur l'accompagnement des petits projets thermiques jusque là peu aidés. Le porteur de projet pouvant être public ou privé, Nantes Métropole envoie aussi un message de soutien à l'ensemble des initiatives des entreprises et communes du territoire.

\* Tep = Tonne d'équivalent pétrole équivaut à l'énergie calorifique résultant de la combustion d'une tonne de pétrole brut « moyen »

# Panorama des actions illustrant le partenariat Nantes Métropole / ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et Nantes Métropole s'engagent par leurs différents Contrat d'objectifs territoriaux et leurs partenariats à développer des actions concrètes sur le territoire. Cette collaboration, véritable enjeu pour l'avenir, tant d'un point de vue environnemental que sociétal et économique, répond également aux objectifs volontaristes que Nantes Métropole s'est fixée à travers son Plan Climat territorial, et sa feuille de route transition énergétique. **Panorama des actions concrètes du partenariat Nantes Métropole / ADEME.**

## Le développement des réseaux de chaleur sur la Métropole

La Métropole, opératrice dans la production et la distribution de chaleur s'est lancée depuis 2012 dans la création de réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables et récupérables à tarif maîtrisé. Un réseau de chaleur est un ensemble d'installations qui produit et distribue de la chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) aux bâtiments publics, industriels, aux logements privés et sociaux. Pour le réseau Centre Loire f par exemple, celui-ci est alimenté par l'incinération des déchets (Prairie de Mauves), le bois local non traité (chaufferie Malakoff principalement) et le gaz en appoint et secours.

Objectifs Réseaux de Chaleur sur Nantes Métropole :

- ➔ alimenter au moins 30 000 logements sur son territoire, dont 50 % des logements sociaux de la Ville de Nantes par des réseaux de chaleur d'ici 2020 ;
- ➔ économiser 65 000 tonnes de CO<sub>2</sub> grâce au développement des réseaux de chaleur d'ici 2020 par rapport à 2010.

Depuis 2013, plus de 21 000 nouveaux logements et de très nombreux équipements ont été raccordés aux réseaux de chaleur de Nantes Métropole (ex : piscine Jules-Verne, clinique Jules-Verne, lycée Mandela, Le Grand T, l'Université...). 50 % de la chaleur distribuée concerne les logements, et l'autre moitié les équipements publics.

La Métropole compte aujourd'hui 7 réseaux de chaleur existants et en projet. Ces réseaux de chaleur sont fortement soutenus par l'ADEME via le Fonds Chaleur. En effet, 30,3M€ de subventions ont déjà été perçues pour l'ensemble des réseaux de chaleur du territoire :

- le réseau Centre Loire (géré en DSP) ;
- le réseau Bellevue Nantes - Saint-Herblain (géré en DSP) ;
- le réseau de chaleur de la ZAC de la Noé à Saint-Jean-de-Boiseau (géré en DSP depuis le 01/12/2018) ;
- le réseau de chaleur de la ZAC de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire (géré en DSP) ;
- le réseau Nord Chézine en cours de construction (géré en DSP, travaux démarrés en 2017) ;
- 2 réseaux privés : AFUL de la Chantrerie et AFUL Rezé Château.

L'utilisation des énergies renouvelables permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre mais aussi de maîtriser le coût de l'énergie. Cela garantit pour les usagers une livraison d'eau chaude, non dépendante d'énergies fossiles (gaz et fioul) pour les logements ainsi que les piscines et des écoles.

## Des investissements dans des projets d'Économie Circulaire

Nantes Métropole a voté sa feuille de route « Économie Circulaire » le 5 octobre 2018. Cette feuille de route s'inscrit parfaitement dans les priorités de l'ADEME. L'agence et la métropole proposent ensemble un soutien financier vers des projets expérimentaux, démonstrateurs ou porteurs de nouvelles pratiques.



Nantes Métropole et l'ADEME financent ainsi conjointement le **projet Terra Ter**, plateforme de collecte et de valorisation de bio-déchets pour fourniture de compost en bout de champ aux agriculteurs. Le financement de l'ADEME s'élève à 152,3K€ et Nantes Métropole finance 115K€. L'investissement total de ce projet, de l'ordre de 400K€, avec l'objectif à terme d'une production de 4000 à 5000 tonnes de compost

Les deux financeurs soutiennent également La Tricyclerie, qui collecte des biodéchets à vélo auprès des restaurateurs du centre de Nantes et revendent ensuite du compost aux particuliers.



### La démarche Cit'ergie, un label de reconnaissance

Proposée par l'ADEME, la démarche Cit'ergie vise à juger de l'efficacité des politiques publiques climat et énergie au regard d'un référentiel européen, l'Energy European Awards.

Elle est composée de 3 niveaux de label :

- Cap'Citergie ;
- Cit'ergie ;
- Cit'ergie Gold

Ces labels récompensent l'ambition et les résultats obtenus par les collectivités.

La Ville de Nantes et Nantes Métropole se sont lancées dans l'obtention de ce label respectivement en 2011 et 2015. Rapidement labellisées Cit'ergie, Nantes Métropole et la Ville de Nantes poursuivent leur travail, en étudiant leurs marges de progrès par rapport au premier diagnostic territorial, afin d'obtenir la labellisation « Cit'ergie Gold » d'ici 3 ans.

La distinction Gold du label n'existe que dans 2 villes françaises, Dunkerque et Besançon très fortement impliquées dans la transition énergétique et conduisant des politiques énergie depuis plus de 20 ans.

### Le COTEC pour encourager les actions novatrices du Plan Climat Air Énergie

Ce contrat associe Nantes Métropole et l'ADEME sur une durée de 3 ans (depuis 2016 et jusqu'à mi-février 2019) et encourage les actions concernant notamment des domaines prioritaires tels que l'économie circulaire, l'adaptation au changement climatique ou encore la lutte contre la précarité écologique.

Ici encore l'ADEME apporte son soutien financier (450.000 € dont une part de 180 000 € conditionnée à l'atteinte d'objectifs)

Ainsi, 13 actions ont été fléchées, faisant toutes partie du plan d'actions « Cit'ergie » et du PCAET de Nantes Métropole :

- > Définition de la stratégie d'adaptation au changement climatique
- > Lutte contre la précarité énergétique (éco-appartement)
- > Consommation et climat
- > Grand Débat Transition Énergétique (production et diffusion de supports pédagogiques)
- > Planification énergétique (Schéma Directeur de l'énergie)
- > Accompagnement des entreprises pour faire émerger des projets de récupération de chaleur
- > Élargissement du défi Famille à Énergie Positive aux sujets Déchets et Déplacements
- > Plan d'actions Transition Énergétique et Écologique des entreprises
- > Mise en place d'une stratégie immobilière
- > Quantification : définir des objectifs par acteur en plus des objectifs par secteur
- > Cartographie collaborative climat / développement durable
- > Réseau éco-événement
- > Formation des techniciens du bâti à la maîtrise de l'énergie

L'année 2019 doit permettre de juger de l'atteinte complète des objectifs.

### Le COTER (détaillé page 5 en cours de signatures)

#### L'emploi des matériaux biosourcés dans les constructions de projets urbains

Nantes Métropole s'engage également dans des choix de matériaux à faible impact environnemental avec la démarche E+C-. Cette démarche est en fait l'engagement n°14 de la Feuille de route « Transition Énergétique ». Le Département BATI de Nantes Métropole s'est engagé avec l'ADEME et la DREAL dans l'expérimentation de la future réglementation E+C-.

**E+** = bâtiment faiblement consommateur en énergies et utilisant des énergies renouvelables ;

**C-** = un bâtiment à faible impact carbone (choix de matériaux renouvelables et durables) ;

Cette démarche s'applique pour la construction de nouveaux équipements et pour la rénovation du patrimoine existant. Il s'agit de limiter l'émission de CO2 dans le domaine de la construction des bâtiments mais aussi lors de la durée de vie. L'engagement de la collectivité dans la feuille de route Transition énergétique parle d'un urbanisme décarboné d'ici 2020 et d'un travail sur l'utilisation des ressources locales, et c'est bien tout l'enjeu qui sous tend la réflexion sur les matériaux bio-sourcés : décarbonés et de production locale.